

En novembre 2020, les habitants de la métropole du Grand Nancy pourront trier tous les emballages

A partir du 1er novembre 2020, la métropole du Grand Nancy, lauréat de l'appel à projet Citeo va mettre en œuvre l'extension des consignes de tri à tous les emballages et papiers et permettre ainsi une amélioration des performances de tri et de recyclage sur son territoire. Les 256 558 habitants pourront désormais trier tous leurs emballages en plastique, en métal, en carton et les briques alimentaires dans le bac, sac ou les colonnes jaunes.

Extension de la consigne de tri à tous les emballages en plastique

Dès le 1er novembre 2020, les habitants du Grand Nancy pourront trier dans les bacs, sacs ou colonnes de tri tous leurs emballages en plastique, non seulement les bouteilles et flacons en plastique, mais aussi les films, sacs, pots et barquettes. Les habitants pourront trier tous les emballages et papiers, sans exception, pour un geste de tri plus simple.

Une simplification du geste de tri permise par la modernisation des infrastructures

En juillet 2019, le Grand Nancy a été sélectionné dans le cadre du Plan de performance des territoires de Citeo, permettant à l'ensemble du département de rejoindre les 28% d'habitants de la Région Grand Est déjà concernés par l'extension des consignes de tri. Avec le Plan de performance des territoires, Citeo investit 190 millions d'euros au niveau national sur cinq années (2018-2022) pour accompagner les collectivités locales et les centres de tri dans l'accélération de leurs performances. C'est ainsi que d'ici la fin d'année, près de 50% de la population française pourra trier tous ses emballages grâce à la transformation du dispositif et l'amélioration des centres de tri.

Sur le territoire du Grand Nancy, la simplification du geste de tri va pouvoir être mise en place grâce à l'adaptation du centre de tri de PAPREC à Dieulouard. Le centre de tri reçoit depuis janvier 2020 une partie des tonnages de collectivités de Meuse, Moselle et Meurthe-et-Moselle qui sont passées en extension de consignes de tri au court de l'année 2020.

« La France et l'Europe se sont fixé des objectifs ambitieux pour accélérer le recyclage, notamment celui de tendre vers 100% de plastiques recyclés d'ici 2025. Citeo est engagée, avec ses partenaires, collectivités locales, opérateurs et filières, dans la transformation du dispositif de collecte et de tri et l'amélioration de ses performances. Depuis 2015 notamment, Citeo et les collectivités locales ont mis en place l'extension des consignes de tri afin de simplifier le geste de tri et offrir une solution de valorisation à tous les emballages ».

Christophe Neumann, Responsable Territorial Région Grand Est

Optimiser le dispositif de collecte pour assurer de meilleures performances à coûts maîtrisés

La simplification du geste de tri, accompagnée par Citeo au moyen de ses appels à projets, permettra d'atteindre de meilleures performances à coûts maîtrisés. Elle devrait, notamment, générer une augmentation des quantités d'emballages et papiers triées (+4kg/an/hab.).

Informez les citoyens pour faire progresser le tri et le recyclage

Les nouvelles consignes vont faire l'objet d'une campagne d'information. L'ensemble des habitants recevra l'écho du tri spécial extension des consignes de tri ainsi qu'un memo tri reprenant les nouvelles consignes à appliquer à partir du 1er novembre 2020. Une campagne de remplacement des signalétiques des bacs de collecte sera lancée courant novembre.

Tous les documents seront distribués à tous les relais de l'information, les consignes de tri mises à jour sur tous les équipements et le message délivré via tous les créneaux de communication (presse, radio, réseaux sociaux, sites internet, formations des équipages de collecte et des équipes de la collectivité, affichage sur les camions de collecte, véhicules de services, affichage ...).

Les chiffres clefs du tri :

Au niveau national :

En 2019, en France, chaque habitant a trié en moyenne **70 kg** d'emballages ménagers et papiers. Ces performances se répartissent comme suit :

- Verre : 32,4 kg/hab/an
- Emballages légers : 18,6 kg/hab/an
- Papiers* : 19 kg/an/hab

Pour la Région Grand Est :

En 2019, chaque habitant de la région Grand Est a trié en moyenne **80,2 kg** d'emballages ménagers et papiers. Ces performances, supérieures aux moyennes nationales, se répartissent comme suit :

- Verre : 35,6 kg/hab/an soit +10% par rapport à la moyenne nationale
- Emballages légers : 20,9 kg/hab/an soit +12% par rapport à la moyenne nationale
- Papiers* : 23,7 kg/an/hab soit +25% par rapport à la moyenne nationale
- 1 emballage sur 4 trié en France est recyclé et 1 papier sur trois est recyclé dans la région Grand Est

*Chiffres 2018 pour les performances de tri des papiers

A propos de Citeo

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphe, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation - afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales. En 28 ans, les entreprises ont investi plus de 11 milliards d'euros pour financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui 70% des emballages et 57,4 % des papiers sont recyclés grâce au tri des Français devenu le 1er geste citoyen. Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, solutions de collecte, technologies de recyclage et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

Contact presse

Lamérie & Associés pour Citeo

02 51 24 25 26

Citeo.regions@lamerie-rp.fr